

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la
communication

Arrêté du 09 FEV. 2015

fixant le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'ingénieur(e) de recherche hors classe du ministère de la culture et de la communication ouvert au titre de l'année 2015

La ministre de la culture et de la communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 91-486 du 14 mai 1991 modifié portant statut particulier des corps de fonctionnaires de recherche de la mission de la recherche du ministère de la culture, de la communication et des grands travaux, notamment son article 21 ;

Vu l'arrêté du 19 décembre 1991 modifié fixant la branche d'activité et les spécialités professionnelles des fonctionnaires de recherche de la mission de la recherche du ministère de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 10 février 1992 modifié relatif à l'examen professionnel de sélection pour l'accès au grade d'ingénieur de recherche hors classe de la mission de la recherche du ministère de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 2014 autorisant l'ouverture, au titre de l'année 2015, d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'ingénieur(e) de recherche hors classe du ministère de la culture et de la communication,

Arrête :

Article 1^{er}

Le nombre total de postes offerts à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'ingénieur(e) de recherche hors classe du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2015, est fixé à 3.

Article 2

Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la culture et de la communication.

Fait le 09 FEV. 2015

La ministre de la culture et de la communication,
Pour la ministre et par délégation :
Le sous-directeur des politiques de ressources humaines et des relations sociales,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Castell', written in a cursive style. The signature is positioned above a horizontal dashed line.

C. CASTELL